

Rapporteur : Alain ROBERT

Délibération Séance plénière du 29 juin 2020 Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des

régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au

fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil

économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités

de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets

sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques,

sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 12 juin 2020,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 16 et 17 juin 2020,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 juin 2020,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à l'unanimité.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE

Dans cette première décision modificative soumise au CESER pour avis, l'Exécutif régional propose une modification à la hausse du Budget pour 2020, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 36,5 M€.

Ainsi, hors réaménagement de la dette, le budget 2020 modifié s'élève 1,453 Milliard d'euros contre 1,416 Md€ au budget primitif (+ 2,6 %).

Cette décision modificative intervient dans un contexte très particulier où le monde entier est confronté depuis le début d'année à une pandémie qui a des répercussions importantes sur le plan sanitaire, économique et social.

A la différence des crises précédentes (1929 ou 2008), celle que nous traversons est provoquée par des facteurs extérieurs à l'économie. Les conséquences économiques et sociales sont entraînées par les mesures de confinement, rendues nécessaires par les menaces sanitaires.

Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) publié le 8 juin 2020, la France ainsi que l'Italie et l'Espagne « font partie des pays les plus affectés économiquement par l'épidémie ». La chute du PIB devrait se situer entre 11,4 % et 14,1 % en 2020 en France selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Le déficit public est attendu à 11,4 % du PIB. La baisse des recettes fiscales et sociales de l'Etat est estimée à plus de 101 milliards d'euros sous l'effet notamment de la dégradation des rentrées de cotisations, du recul des recettes de TVA et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produis Energétiques (TICPE).

Malgré les mesures d'urgence mises en place par l'Etat, on assiste à une dégradation de la situation de l'emploi et à une aggravation des inégalités.

En région Centre-Val de Loire, comme dans les autres régions, le confinement a mis un coup d'arrêt à l'activité économique, avec des conséquences sur l'emploi. Un salarié sur deux était au chômage partiel pendant le confinement. Les statistiques de Pôle Emploi révèle une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A plus marquée qu'au niveau national : + 22,1 % en avril par rapport à mars 2020 (contre 19,8 % en France métropolitaine). Tous les départements de la région sont touchés.

Cette crise d'une ampleur sans précédent a entraîné une réponse rapide de la part de la Région qui a participé au fonds national de solidarité de l'Etat et qui par ailleurs s'est mobilisée pour adapter ses outils et adopter des mesures d'urgence dès la commission permanente d'avril.

Cette DM de juin est destinée, comme d'habitude, à reprendre le résultat de l'exercice précédent présenté dans le compte administratif, soit 17,39 M€ en 2019.

En outre, au-delà des ajustements habituels de dépenses et de recettes, elle intègre cette année les dépenses nouvelles liées à la crise, rendues nécessaires pour soutenir notamment l'activité économique et prévenir les conséquences sociales.

La DM est marquée par un effet de ciseau : une baisse significative des recettes et une hausse des dépenses.

1. LES AJUSTEMENTS DE LA DM1 EN RECETTES (CRÉDITS DE PAIEMENT): LES PREMIERS EFFETS DE LA CRISE SUR LE BUDGET (ANNEXE 1)

Une diminution importante des recettes institutionnelles

La baisse résulte surtout des trois recettes fiscales qui sont fortement corrélées à l'activité économique, soit un manque à gagner de 51 M€ par rapport aux prévisions budgétaires (forte réduction du marché de l'automobile et baisse des consommations de carburants pendant le confinement).

Lors du basculement de la Dotation Globale de Fonctionnement sur une fraction de TVA pour les Régions, l'Etat leur a garanti un niveau de recettes à hauteur du montant de la DGF de 2017. Si cette garantie permet de limiter les effets fluctuants de cette recette, la baisse attendue pour 2020 est de près de 19 M€ par rapport aux prévisions budgétaires alors que les besoins en matière de soutien à l'économie sont très importants.

RECETTES FISCALES INDIRECTES IMPACTEES PAR LA CRISE							
	CA 2018 (M€)	CA 2019 (M€)	BP 2020 (M€)	BUDGET 2020 MODIFIE PAR LA DM1 (M€)	ECART BP+DM1/BP 2020 (M€)		
Fraction de TVA	188,40	192,51	199,3	180,6	- 18,7		
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	99,18	100,39	100,6	80,3	- 20,3		
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) Modulation et Grenelle	60,34	59,27	59,8	47,4	- 12,4		

A ces pertes de produit issues de la fiscalité s'ajoutent des baisses de recettes sur les dotations et participations de l'Etat.

En revanche, en 2020, le produit de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui constitue désormais la première

ressource de la collectivité régionale, devrait être supérieur aux prévisions (+ 7,7 M€) en raison du décalage de deux ans. Cette évolution, favorable en 2020, doit toutefois être relativisée car il faut s'attendre à une chute significative du produit de la CVAE sur les exercices suivants.

Mais une augmentation des recettes opérationnelles

Certaines recettes d'intervention sont également impactées par la crise :

- Lycées (restauration, internat) : 2 M€;
- Économie (décalage de 6 mois pour le remboursement par les entreprises des avances remboursables) : - 3,8 M€.

En revanche, la Région attend des recettes au titre des mesures Covid-19 : remboursement des commandes de masques par l'Etat, les collectivités et les entreprises d'une part (6 M€) et participation de la Banque des Territoire et des EPCI pour alimenter le fonds Renaissance mis en place par la Région d'autre part (8,2 M€).

Ainsi, l'Exécutif régional estime que l'impact de la crise sur la diminution des recettes est de 57 M€.

Même s'il est périlleux d'estimer précisément l'impact de la crise, la dégradation des finances

apparaît certaine et devrait se prolonger sur les exercices budgétaires à venir, avec des non négligeables conséquences sur l'autofinancement de la collectivité si aucune mesure de compensation n'est prise par l'Etat. Le CESER estime nécessaire de sécuriser le niveau des recettes régionales dans le temps. Elles doivent également être en cohérence avec l'exercice des compétences régionales. Pour le CESER, le projet de loi de finances pour 2021 devrait être l'occasion de remettre à plat les recettes des collectivités et amorcer une réflexion sur celles de l'Etat.

2. DES AJUSTEMENTS IMPORTANTS EN DEPENSES

1/ Des mesures nouvelles imprévues estimées à 50 M€ pour faire face à la crise (annexe 2)

Au-delà de sa participation au fonds national de solidarité au titre du volet 2 (15,4 M€), la Région s'est fortement mobilisée pour soutenir les entreprises et associations en adoptant en commissions permanentes d'avril et de mai plusieurs mesures d'urgence: soutien à la trésorerie des entreprises (CAP Rebond), Rebond CARE dédié aux associations, prêts pour les micro-entreprises, aide au redémarrage, achats de masques, mise en place de plateformes, soutien au secteur culturel, etc.

Le CESER tient à souligner la réactivité de la Région, qui a été à la hauteur de la situation, tout en s'interrogeant sur la capacité de certaines structures à rembourser les prêts si les difficultés persistent. Il note la création opportune d'une dotation de 4 M€ pour risques de non recouvrement des créances.

La Région estime le coût des mesures liées à la crise à environ 50 M€. A ce jour, Il est difficile de savoir, quel en est le coût final, plusieurs de ces dispositifs étant des prêts, d'autres

mesures ne se traduisant pas par des crédits de paiement supplémentaires. Le bilan précis des aides accordées par la Région (nature, montant, nombre de bénéficiaires, remboursement), qui pourra être fait en 2021, sera très utile à la compréhension et à la mesure de l'impact sur les comptes de la collectivité régionale.

Cette décision modificative permet de voir néanmoins que certaines mesures sont financées par redéploiements de crédits existants tandis que d'autres nécessitent des crédits nouveaux.

Le CESER note la volonté de la Région de lancer un « plan de relance » pour le secteur touristique, très touché par la crise, à travers l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,300 M€ dont les premières actions (conseil/accompagnement individuel des professionnels du tourisme) sont prévues en 2020. Cet abondement modeste n'est pas à la hauteur des enjeux même si le secteur touristique est éligible aux autres dispositifs

déployés (fonds Renaissance, prêt CAP Rebond...). De plus, le CESER s'étonne de la diminution globale des crédits de paiement de cette politique à hauteur de 0,485 M€. Il propose un plan de relance massif coordonné avec les acteurs du territoire, très présents pendant la crise, pour redynamiser le tourisme en région Centre-Val de Loire. Dans ce cadre, il paraît indispensable de relancer le CAP hébergement et les itinérances douces et de bénéficier de l'effet multiplicateur des dispositifs d'accompagnement au plus près des professionnels.

Le 3ème projet de loi de finances rectificative depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID 19, présenté le 10 juin en conseil des ministres, intègre des dispositifs de soutien aux secteurs les plus sinistrés : un plan tourisme, un plan automobile et un plan de soutien à la filière aéronautique, le tout étant évalué à une quarantaine de milliards d'euros. Y aura-t-il une déclinaison de ces plans au niveau régional ? Il paraît nécessaire de coordonner les différents plans des collectivités et de l'Etat en région afin d'éviter un saupoudrage des financements.

Les mesures prises par la collectivité régionale en faveur des stagiaires de la formation professionnelle (maintien de la rémunération des stagiaires, extension de la plateforme E-learning, prime exceptionnelle au bénéfice des apprenants paramédicaux en stage, engagés dans la gestion de la crise) devraient être prise en charge dans le cadre du PRIC. La formation est une priorité tant comme opportunité pour les jeunes les moins qualifiés ou les salariés directement touchés et fragilisés que pour l'économie future.

Les remarques du CESER sur les orientations du nouveau programme de formation 2021-2025 font l'objet d'un avis spécifique.

De manière plus générale, le CESER craint que les mesures prises, bien que pertinentes à ce stade, ne soient pas suffisantes au regard de de la situation : augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, augmentation de la précarité. Certaines entreprises se retrouvent avec un niveau d'endettement ou de trésorerie qui laissent peu de marges de manœuvre pour une reprise d'activité. Les perspectives restent très incertaines. Il faut s'attendre également à des conséquences sociales extrêmement importantes avec des effets durables sur les personnes les plus vulnérables.

D'autres décisions modificatives seront nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la situation.

2/ Les ajustements de la DM 1 en fonctionnement et en investissement (crédits de paiement)

• En fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22,16 M€ dont environ 9 M€ pour les mesures Covid-19. Même si l'impact de la crise sur les politiques régionales n'est pas complètement connu, la diminution de certaines dépenses d'intervention (transports, lycées, vie étudiante...) pendant le confinement ne suffit pas à couvrir la perte des recettes.

Le CESER s'inquiète de la santé financière de la SNCF qui va subir des lourdes pertes. Il craint également une sous-utilisation du TER, pouvant induire une augmentation des tarifs.

Ces dépenses intègrent dans la politique transports une opération comptable (équilibrée en grande partie en dépenses et en recettes) liée aux nouvelles règles relatives aux crédits-baux, avec effet rétroactif sur 2018 et 2019. Hors opération crédit-bail (18,8 M€), la hausse des dépenses de fonctionnement serait très faible. Cette opération nuit à la lecture de la décision modificative.

Les autres ajustements (hors mesures Covid-19) concernent notamment l'animation des pôles de compétitivité, le soutien à l'agriculture biologique, et le démarrage du GIP Pro Santé dont le CESER attend beaucoup.

Au titre des moyens généraux, le CESER note des crédits supplémentaires concernant des créations de postes pour la mise en place de la nouvelle compétence Information-Orientation et pour la mise en œuvre du Pacte régional d'Investissement dans les compétences. Ces créations sont financées en grande partie soit par redéploiement soit par l'Etat (convention financière).

D'autres créations de postes sont évoquées mais l'inscription des crédits de paiement est renvoyée à la prochaine décision modificative.

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie prévoit la suspension du pacte de Cahors qui limitait la hausse des dépenses fonctionnement des collectivités. Cette décision permet à la Région d'avoir quelques marges de manœuvre pour soutenir l'économie sans être pénalisée.

• En investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14,3 M€. Elles intègrent les dépenses nouvelles, imprévues liées au Covid 19 (34 M€ en investissement).

Les autres ajustements concernent notamment le soutien aux CAP filières, au CAP Recherche, Développement et Innovation, un abondement pour le hangar de l'aéroport de Châteauroux.

En revanche, l'Exécutif régional propose de constater le report de certaines opérations en raison de la crise pour 43 M€, qui concernent principalement les lycées (- 14,8 M€); l'enseignement supérieur et la recherche (- 12 M€) et les territoires solidaires (- 11 M€).

Le CESER comprend la décision de la Région de reporter certains crédits en raison de l'arrêt des chantiers pendant le confinement, d'une reprise progressive de l'activité et d'une inertie en attendant le 2ème tour des élections. Néanmoins, il s'inquiète de l'incertitude quant à la poursuite des projets compte tenu de la baisse des recettes attendue pour 2021 et de la tenue des élections régionales en 2021. Il souhaite que ces reports ne se prolongent pas au-delà du prochain exercice.

Le CESER appelle à une relance rapide de la commande publique qui permettra de redémarrer l'activité, stimuler la croissance, générer des emplois et des recettes fiscales. Il préconise de flécher les investissements qui ont un fort effet d'entraînement sur l'économie et qui préservent l'avenir des territoires (mobilité, rénovation des bâtiments, enseignement supérieur et recherche).

3/ Les ajustements en Autorisations de programmes et en Autorisations d'engagements

Les AP/AE sont ajustées (créations, abondements et nettoyages) à hauteur de 9,8 M€.

Deux de ces autorisations ont attiré l'attention du CESER :

- S'agissant de la transition énergétique : une autorisation d'engagement de 10 M€ est ouverte pour la mise en œuvre de la convention « Service d'Accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) signée avec l'Etat et l'ADEME. Ce programme permettra à la Région de co-financer les nouveaux projets de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE). Actuellement, seuls 8 PTRE sont opérationnelles sur les 25 prévues à échéance 2022. Néanmoins, l'inscription de

0,3 M€ en crédit de paiement pour 2020 apparaît modeste.

- S'agissant des transports : l'Exécutif régional propose de modifier les autorisations de programme relatives aux lignes 7 à 9 du quotidien (+ 34 M€) pour tenir compte du protocole d'accord signé par l'Etat et la Région en février 2020. Le CESER espère que l'avenant au CPER actant les engagements respectifs de chacun sera signé rapidement. La sauvegarde

de ces lignes de proximité est indispensable pour éviter l'isolement des territoires ruraux. Néanmoins, elle doit s'inscrire dans un projet global régional, voire dans un réseau interrégional.

Ainsi, la prise en charge à 100 % par la Région de la ligne Tours-Loches ne doit pas obérer la perspective d'un engagement futur de l'Etat pour le financement de la réouverture de la ligne Loches-Châteauroux.

3. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La Région met en avant la bonne santé financière antérieure et le « bon résultat » du compte administratif 2019 (17 M€).

La reprise de cet excédent lui permet d'amortir le choc de la diminution des recettes et donc d'équilibrer son budget avec un recours à l'emprunt limité à 35 M€, dans des conditions raisonnables.

L'emprunt modifié s'élève à 122,6 M€. L'Exécutif régional estime que cette décision modificative va allonger la capacité de désendettement de la Région, qui passerait de 3 à 5 ans.

Pour le CESER, le recours à l'emprunt reste modéré et ne doit être qu'une première étape d'un plan de relance plus massif. Le CESER invite la Région à poursuivre une politique d'investissement ambitieuse.

Par ailleurs, l'action de la Région pourrait s'inscrire dans le cadre du Plan de relance et d'investissements publics européens, d'une ampleur sans précédent, lancé par la Commission européenne. Le CESER insiste pour que les Régions puissent bénéficier de ces fonds et puissent être associées à leur gestion pour une bonne cohérence des plans de relance.

Ces fonds européens ainsi que le contrat de plan Etat-Région, dont la négociation est en

cours pour la future génération, constituent des leviers importants pour faciliter le redémarrage de l'économie et répondre aux enjeux de demain.

Deux avis spécifiques du CESER sur ces deux sujets sont proposés à la Région.

Le CESER note que l'Etat a prévu de venir en aide aux collectivités (départements, communes, EPCI) fragilisées par la crise avec un premier volet de 4,5 milliards d'euros dans le 3ème projet de loi rectificative. Mais pour l'instant, les Régions ne sont pas concernées alors qu'elles ont été consacrées par la loi NOTRe comme chefs de file en matière d'économie et qu'elles ont mis en place des dispositifs pour compléter les mesures de l'Etat.

Dans le même temps, L'Etat a appelé de ses vœux un « vaste plan de relance » et compte sur la participation des Régions. La Région a effectivement un rôle à jouer aux côtés de l'Etat en raison de ses compétences dans le domaine économique. Mais elle doit bénéficier d'un soutien de la part de l'Etat et de l'Union européenne sans lesquels on assistera à une fragilisation des finances de la collectivité et de la dégradation de ses capacités d'autofinancement et d'investissement.

CONCLUSION

La crise sanitaire aura des conséquences sur l'activité économique et sociale nationale et régionale en 2020 et au-delà, même si les estimations précises restent incertaines à ce stade. Elle a aussi des conséquences fiscales et budgétaires sur les comptes publics.

Face à ce nouveau contexte et à la perte importante des recettes, principalement en fonctionnement, la Région propose un budget supplémentaire de 36 M€. Cette première décision modificative est nécessaire pour répondre à l'urgence économique. Néanmoins, le CESER espère une politique plus audacieuse de la Région pour stimuler l'activité dans une décision modificative à la rentrée.

Le CESER proposera en septembre son analyse de la crise et apportera une contribution au débat sur les perspectives post-crise.

En effet, la crise a également révélé la nécessité de repenser notre système économique dans un monde qui vit sous la menace d'autres crises, sanitaires, sociales ou climatiques. Au-delà des mesures conjoncturelles, indispensables, il est nécessaire de réfléchir collectivement aux opportunités à saisir pour amorcer une transformation de notre société comme nous le ferons, Conseil régional et CESER, à l'occasion du forum du 1er juillet.

Annexe 1 : tableau synthétique des dépenses et recettes BP + DM en 2020

Annexe 2 : récapitulatif des mesures prises par la Région

ANNEXE 1

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES ET RECETTES POUR 2020 : BUDGET PRIMITIF + DECISION MODIFICATIVE

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2020	DM1 EN DEPENSES	TOTAL DEPENSES BP + DM1 2020
Total dépenses de fonctionnement dont : (dont opération liée aux crédits-baux)	963,98	22,16 '(dont 18,3)	986,14 '(dont 18,3)
Interventions régionales	756,04	15,28	771,32
Moyens généraux	162,53	2,84	165,37
(dont RH)	(142,5)	(1,5)	(144)
Moyens généraux financiers	45,41	4,04	49,45
(dont attribution de compensation aux Dépt)s	(35,31)		
(dont frais financiers et autres mouvts budgétaires)	(10,10)		
Total dépenses d'investissement dont :	452,81	14,34	467,15
Interventions régionales	394,41	8,34	402,75
Moyens généraux	5,2	6	11,2
Remboursement capital dette	53,2		53,2
TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)	1 416,79	36,5	1453,29
RECETTES	TOTAL RECETTES 2020	DM1 EN RECETTES	TOTAL RECETTES BP + DM1 2020
Total recettes de fonctionnement dont :	1 149,93	-19,95	1 129,98
(dont opération liée aux crédits-baux)		(dont 19,9)	(dont 19,9)
Interventions régionales	144,02	28,62	172,64
Dotations Etat, fiscalité et autres participations	1 002,46	-48,57	953,89
Moyens généraux administration	3,45		3,45
Total recettes d'investissement dont :	266,86	39,06	305,92
Interventions régionales	131,45	3,98	135,43
Dotations et autres recettes	47,81		47,81
Emprunt	87,6	35,08	122,68
TOTAL RECETTES (hors gestion de la dette)	1 416,79	19,11	1 435,90
Affectation du résultat 2019		17,39	17,39
TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)	1 416,79	36,5	1 453,29

ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DES MESURES PRISES PAR LA REGION

POLITIQUES IMPACTEES	DEPENSES COVID-19 INSCRITES EN CREDITS DE PAIEMENT EN DM1
Territoires solidaires	Achats de masques : + 7,6 M€ (compensés par une recette de 6 M€ de l'Etat et collectivités)
Economie	Plusieurs mesures COVID (en investissement): + 34 M€ dont : - Fonds de concours au Fonds national de solidarité de l'Etat : 15,4 M€ - CAP Rebond (prêt de trésorerie aux entreprises) : 1 M€ - Prêt Contrat d'Apport Associatif Rebond CARE ESS (apport à taux zéro) : 1 M€ - Fonds Renaissance : aide au redémarrage des entreprises < 20 salariés : (abondement de 8,2 M€ de la Banque des Territoires et des EPCI) : 13 M€ - Fonds de soutien aux micro-entreprises (prêt d'honneur pour micro-entreprises en difficulté) en partenariat avec l'ADIE : 1 M€ - Renforcement du Fonds de prévention entreprises en difficulté : 1 M€ - Renforcement des CAP Formation : 0,6 M€ (en fonctionnement) NB : sur ces 34 M€ de dépenses, 15,4 M€ proviennent d'un virement de crédit des lycées.
Culture - Spectacle vivant	+ 2 M€ (en fonctionnement) Fonds de soutien exceptionnel suite aux impacts de la crise : 0,700 M€ Subvention exceptionnelle à l'agence Ci-Clic : 0,07 M€
- Industries culturelles - Patrimoine culturel	Subvention d'équilibre exceptionnelle à Chaumont-sur-Loire : 1,2 M€
Tourisme	Plan de relance : + 0,15 M€ (par diminution de crédits)
Moyens généraux	 Acquisition de protections individuelles (masques, surblouses) pour les lycées : 0,6 M€ (dont 0,5 M€ pris sur le politique jeunesse) Dotation pour provisions pour risques de défaillances : 4 M€

<u>D'autres exemples d'actions engagées par la Région n'ayant pas fait l'objet a priori d'un abondement de crédits de paiement :</u>

- Report de 6 mois des échéances des avances remboursables ;
- Mise en place de formations à distance pour les stagiaires de la formation professionnelle ;
- Maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle;
- Soutien des organismes de formation (prise en charge forfaitaire des coûts pédagogiques des formations à distance) ;
- Prime exceptionnelle de 1 000 € pour les apprenants dans le secteur médico-social ayant effectué un stage pendant la crise sanitaire ;
- Maintien de l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants ayant engagé des dépenses pour des séjours annulés ou réduits ;
- Suspension des prélèvements (avril-mai) pour tous les abonnements Rémi sur les cars et les trains ;
- Mise en place d'une Bourse Régionale de l'Apprentissage avec le soutien des acteurs (OPCO, CFA, Chambres consulaires..);
- Actions pour faciliter le soutien aux initiatives locales : plateforme « produits frais et locaux » avec les acteurs concernés ; plateforme pour faire connaître l'offre en équipements de protection individuels ; accompagnement des *FabLabs* et *Makers* qui ont fabriqué des équipements de protection individuels ; accompagnement de micro-initiatives solidaires.

INTERVENTIONS DES GROUPES



Avis du CESER relatif à (nom du rapport/avis...) : Décision modificative pour 2020

Intervention de Monsieur Jean-Louis CORVAISIER

Au nom du groupe : Comité Régional CVL CGT

La CGT n'est pas surprise par la situation financière de notre Région : elle avait annoncé que le transfert de taxes comme la TVA mettrait notre Région en très grande difficulté en temps de crise. Il n'a pas fallu longtemps pour que notre prévision se vérifie.

Nous avons adressé au Président BONNEAU et donc à tout l'exécutif régional nos propositions pour sortir de cette crise. Il s'agit, entre autres, que la Région porte la nécessité que l'Etat mette en place une profonde réforme de justice fiscale qui permette de renforcer, à hauteur de 65 à 100 milliards d'euros, les recettes fiscales de l'Etat. Ce n'est pas révolutionnaire, c'est tout simplement maintenir les recettes fiscales de l'Etat avec l'évolution du PIB.

Ce sont plusieurs centaines de millions d'euros de plus pour notre Région!

Deux propositions précises :

- Une DGF (dotation générale de fonctionnement), revue et corrigée pour augmenter les recettes de notre Région avec une progression calculée au minimum par l'évolution de l'inflation,
- Un transfert en totalité de la CVAE puisque la Région est cheffe de file en matière économique, une CVAE réformée avec une assiette élargie.

Comme le souligne l'avis, oui, il faudra au minimum une nouvelle décision budgétaire modificative (DBM) pour doper l'économie, le social et financer la transition écologique.

Il faudra plus de moyens pour les secteurs sinistrés : le tourisme, la culture, le petit commerce.

Il ne faudra pas baisser comme dans cette DBM le soutien à l'investissement de la recherche au moment où nous en avons le plus besoin.

Et il faudra plus de moyens pour des politiques sociales en direction de populations déjà précaires que la crise a paupérisées un peu plus.

Si nous n'approuvons pas les mesures financières, certes importantes de l'Etat, qui sollicite en grande masse les « prêteurs » c'est-à-dire les marchés financiers – nous aurions préféré le recours à la création monétaire avec des titres publics et privés en garantie sur des durées longues, nous approuvons les mesures mises en œuvre comme le CAP rebond avec de la garantie qui contraint le secteur bancaire à agir au service de l'économie régionale ou comme les prêts CARE pour l'ESS et tout le tissu associatif en très grande difficulté.

Enfin Monsieur le Vice- président, écoutez la CGT et pas les agences de notation qui vous enferment dans une gestion publique trop prudente.

Soyez offensif, pour soutenir l'investissement y compris par l'emprunt car vous n'avez pas d'autres choix et il n'y aura que les plus audacieux qui se sortiront de cette crise inédite et violente, y compris pour réorienter l'épargne populaire au service de notre région, de ses habitantes et ses habitants en la détournant des marchés de capitaux qui vont nous amener de nouvelles crises, bien sûr sans fragiliser les livrets qui financent le logement social et le développement durable.

Notre rapporteur ayant tenu compte de nos observations, nous voterons l'avis.



Avis du CESER sur la décision modificative n°1 – Budget 2020

Intervention de M. Jean-Yves BRUN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général au Budget, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avec ce projet d'avis sur la 1^{ère} décision modificative du Budget 2020, nous abordons la réalité de la crise économique et sociale liée à la COVID-19.

Comme le souligne le projet d'avis, l'Office de Coopération et de Développement Economique (OCDE) prévoit une régression du PIB de la France 11 à 14%. Le déficit des comptes de l'Etat s'élèverait à près de 11,4 % pendant que les recettes fiscales et sociales perdraient 101 milliards d'euros. Parallèlement on constate malheureusement une dégradation de l'emploi et une augmentation du nombre de chômeurs de catégorie A, plus importante dans notre Région (+22,1% d'avril 2019 à avril 2020) que la moyenne nationale (+19,8% sur la même période).

Personne ne s'attendait à cette crise et le Groupe FO profite de cette occasion pour saluer la réactivité dont a su faire preuve la Région tant dans ses participations financières que dans la recherche de moyens pour assurer la sécurité sanitaire des populations, par la commande de masques par exemple, alors que de toute évidence l'Etat, victime d'une longue politique de réduction des dépenses de santé, était impuissant à assurer la protection des populations autrement que par le confinement.

Le Groupe FO comprend parfaitement qu'il soit difficile, pour les équipes régionales, d'en mesurer aujourd'hui le coût budgétaire exact pour la Région Centre Val de Loire alors que tous les effets négatifs tant sur l'économie que sur l'emploi ne sont pas encore appréhendés.

C'est d'ailleurs pourquoi cette décision modificative nous donne l'impression d'une certaine précipitation sans qu'une véritable réflexion soit menée sur l'évolution du budget 2020 à l'aune de cette crise. Le rapporteur de notre assemblée a ainsi relevé la liste des actions régionales qui n'ont pas a priori fait l'objet d'un abondement budgétaire dans le cadre de cette modification.

Sans revenir en détail sur les propos que nous avons pu tenir sur le compte administratif 2019, le groupe FO partage l'analyse et les inquiétudes de l'avis présenté par le rapporteur du CESER, en particulier pour l'opérateur SNCF.

Nous reposons donc ici le sujet du financement de la Région et de la compensation de la perte de recettes fiscales par l'Etat dans le cadre de cette crise.

Nous considérons également que c'est par une forte relance de la commande publique que l'économie pourra être relancée. Pour cela la Région devra sortir de ses errements prudentiels et recourir à l'emprunt, à l'emprunt obligataire et auprès des particuliers de préférence.

Pour toutes ces raisons, le Groupe FO votera donc favorablement l'avis sur la décision modificative n°1 du budget 2020.



Avis du CESER relatif à : DM1 pour 2020

Intervention de Monsieur Pierre ALLORANT

Au nom du groupe : AIESSE : Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de

l'Environnement.

Monsieur le Président de la Région, M. le Président du CESER, M. le Rapporteur, chers Collègues

J'interviens en tant que représentant de l'enseignement supérieur et au nom du groupe AIESSE.

Comme le souligne opportunément notre rapporteur, la crise sanitaire sans précédent que nous continuons à subir a profondément altéré les conditions de mise en œuvre du budget régional. Nous comprenons bien que cela se concrétise par un effet de ciseau lié à une baisse drastique et subie des recettes, et, des dépenses nouvelles pour pallier les effets les plus délétères de la crise. On ne saurait à cet égard reprocher à la Région de faire face aux contraintes nouvelles à travers une première décision modificative. Qu'il faille prendre en compte des dépenses imprévues et procéder à des ajustements des dépenses inscrites au budget initial, personne n'en contestera la nécessité.

Pour autant, nous ne pouvons nous départir d'une certaine inquiétude en ce qui concerne les dépenses relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Nous apprécions pleinement les efforts de la Région dans un domaine qui ne relève pas directement de ses compétences, mais le report de dépenses d'investissement dans ce domaine, à hauteur de 7 millions d'investissement pour la recherche et de 5,1 millions d'investissement immobilier pour l'enseignement supérieur, auxquels s'ajoutent des réductions, certes plus modestes, de dépenses de fonctionnement, nous préoccupe. Les projets d'investissement subissant ces reports sont cruciaux pour l'avenir de nos établissements, la réalisation du CPER en cours et des objectifs du SRADDET (notamment l'augmentation des effectifs étudiants). Ces investissements sont également importants du fait de leurs incidences sur l'emploi et l'entraînement qu'ils peuvent induire sur l'économie et le développement de la Région. Si l'on peut concevoir qu'ils soient temporairement différés, ne serait-ce qu'en raison des retards pris par les chantiers, il nous paraît indispensable de les « sanctuariser » soit à travers de prochaines DM, soit de l'adoption du prochain budget, pour lever l'incertitude que vient renforcer l'approche des prochaines élections régionales.

Nous voterons l'avis



Avis du CESER relatif à la DM1 pour 2020

Intervention de Monsieur Gilles LORY

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Cette DM1 a lieu dans un contexte, c'est le moins que l'on puisse dire, complétement inhabituel. La crise du Covid-19 est passé par là et a modifiée considérablement les données sur lesquelles étaient établies le budget primitif. Nous sommes bien loin des habituelles DM, qui ne visaient qu'à ajuster, à la marge, les recettes ou les dépenses.

La baisse des recettes fiscales indirectes (fraction de TVA, TRCI, TICPE) est particulièrement impactante pour le budget régional. Cela pose avec force la question de la nature du financement de la collectivité régionale. Outre le fait que ces recettes ne sont pas basées sur une économie écologiquement et énergétiquement responsable, celles-ci sont également liées aux aléas de la santé économique de notre région, à un moment ou l'intervention publique est nécessaire et doit être massive.

Au travers de cette crise, la nature et la stabilité des recettes de notre collectivité régionale est largement interrogée. Notre assemblée a pointé à de multiples reprises ces difficultés et ce paradoxe. Il est indispensable qu'une réflexion soit engagée sur ce sujet. Ce déséquilibre va encore s'accentuer pour les années à venir avec l'effet report de la CVAE. Ainsi, si rien n'est fait les ressources de la collectivité sont et vont être considérablement réduites alors même qu'elle doit faire face à des dépenses nouvelles ou est contrainte d'intervenir, par défaut, dans des domaines de compétence qui ne sont pas les siens, pour faire face à l'urgence et aux besoins.

La CFDT appelle donc de ses vœux une réflexion sur le rôle et les financements de chaque collectivité. Si la collectivité régionale peut faire face à la situation, à l'occasion de cette DM1, c'est uniquement grâce au bon résultat du CA 2019, au recours à l'emprunt et aux reports d'opérations prévue en 2020. Une telle situation n'est pas reproductible pour les années à venir.

En effet, Les dépenses d'interventions réduites dans les lycées, dans l'enseignement supérieur et la recherche, représentent un mauvais signal pour nos objectifs de développement de l'attractivité régionale, et nos priorités régionales. La baisse des recettes pourrait impacter la reprogrammation de ces opérations si aucun financement nouveau n'est apporté.

D'autre part, dans une période où se discute le futur CPER (sans que l'on sache d'ailleurs avec certitude si le volet mobilité y sera intégré), il est indispensable que la région puisse avoir de la visibilité sur ses capacités de financement. A défaut, cela reporterait encore des projets pour une mobilité durable dont la nécessité est avérée. Cela n'exclut pas, bien au contraire, de se réinterroger sur la pertinence de certains projets comme ceux par exemple d'acquérir la totalité du matériel pour rouler à 200km/h alors que les lignes ne pourront supporter que 160Km/h... ou moins ; ou de la subvention aux aéroports pour ne citer que ceux-ci.

Des discussions doivent impérativement s'engager pour clarifier les compétences et le financement dont chacun pourra disposer. Elles devront pouvoir intégrer de nouveau dispositifs de financement assis sur la responsabilité sociale et environnementale par exemple en étudiant les modalités d'une contribution autoroutière sur A10,

A20, A71 pour les poids lourds étrangers en transit sur la région pour financer des réalisations régionales ou apporter des aides spécifiques au report modal.

L'avis présenté par notre rapporteur reprenant les préoccupations de la CFDT, nous le voterons.





Avis du CESER relatif au rapport sur la décision modificative n°1 pour 2020

Intervention de Monsieur Antonio LORENZO

Au nom du groupe Artisanat

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Nous tenons à saluer les mesures de soutien décidées par la Région en faveur des très petites entreprises et indépendants ayant dû arrêter leur activité ou dont l'activité est durement affectée par la crise du COVID-19.

Nous remercions l'implication de la Région dans la mise en place du fonds Renaissance, l'approvisionnement en masques et remercions tout particulièrement Monsieur François Bonneau d'avoir associé les Chambres de Métier et de l'Artisanat pour le montage et l'instruction des dossiers du fonds Renaissance.

Nos entreprises, qui constituent le socle de notre économie régionale, ont été touchées de plein fouet.

L'enquête réalisée par la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat auprès de 5000 artisans entre fin avril et début mai montre que 65% des entreprises interrogées ont cessé leur activité pendant le confinement.

Sur 4.837 répondants, 67% des entreprises ont engagé une demande d'aide de soutien financier.

La Confédération Générale de l'Alimentation en Détail a lancé du 28 mai au 11 juin 2020 une enquête nationale afin de connaître l'impact post confinement sur les entreprises du secteur alimentaire. Il ressort que 49% des entreprises ont une activité encore en baisse depuis début mai par rapport à mai 2019.

17,1% des entreprises sont actuellement fragilisées ou très fragilisées (licenciements, cessation de paiement envisagée). Les entreprises déclarent connaître les aides régionales mobilisables par leur région pour 63% d'entre elles.

La situation actuelle est porteuse de risques majeurs de déséquilibres pour les prochains mois et prochaines années compte tenu du cataclysme provoqué par le coronavirus.

L'impact de la crise sur la diminution des recettes, traduite dans la DM1 à hauteur de 57 M€, soulève la question des conséquences sur l'autofinancement de la collectivité et de l'étendue du soutien de l'Etat auprès des Régions.

Un rebond ne pourra intervenir qu'à condition d'un soutien fort de l'Etat envers les entreprises les plus impactées par cette crise, qui font face à des risques accrus de surendettement et de défaillance.

Nous serons bien entendu attentifs au plan gouvernemental destiné aux petits commerces, artisans et indépendants annoncé début juillet.

Il aurait été souhaitable que la Région prévoie des fonds dédiés aux entreprises artisanales parmi les mesures sectorielles de rebond.

Le secteur du tourisme peine à redémarrer et impacte différentes activités artisanales comme les métiers de l'alimentaire, les taxis, les traiteurs de réception, les artisans d'art, les artisans locaux (brasseurs artisanaux : annulation des festivals).

S'agissant de l'industrie, de nombreuses entreprises artisanales dépendent en tout ou partie de ces entreprises industrielles. Pour n'en citer que quelques-unes : DAER à Montrichard et le groupe SAFRAN dans l'Indre avec 120 entreprises sous-traitantes, soit 1000 emplois induits.

Selon une étude de DEV UP, l'artisanat producteur industriel est le 3ème secteur artisanal après le bâtiment et le tertiaire. Fin 2018, le secteur de la production comptait 6 907 entreprises artisanales pour 14 193 salariés, soit en moyenne plus de deux salariés par entreprise. Le secteur de la production englobe diverses activités et contribue à 18,7 % de l'emploi artisanal total en Centre-Val de Loire, en retrait par rapport aux secteurs du bâtiment (38 %) et des services (29 %).

65,9 % des établissements du secteur de l'industrie emploient moins de 10 salariés.

Ainsi nous demandons aux pouvoirs publics de ne pas négliger la part des entreprises artisanales dans le secteur industriel et que des fonds soient spécifiquement fléchés vers les petites entreprises sous-traitantes afin qu'elles puissent, elles aussi, bénéficier de mesures de rebond.

Sur le sujet de la transition énergétique, nous souhaitions attirer votre attention sur le plan de déploiement du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique « SARE » porté par l'ADEME et co-porté au niveau régional. Les objectifs du programme sont bien de soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers, de créer une dynamique territoriale autour de la rénovation et de soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires. Les entreprises du bâtiment sont concernées à plusieurs titres. Il est préjudiciable que les professionnels n'aient toujours pas été associés aux travaux de rédaction de la convention de mise en œuvre du programme en Centre-Val de Loire.

Enfin nous sommes d'accord sur l'idée de coordonner les plans pour éviter un saupoudrage des financements.

Le Groupe Artisanat votera l'avis.

Avis du CESER relatif à : DM1 pour 2020

Intervention de Madame Charlotte KOZDRA

Au nom du groupe : AIESSE : Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Cette décision modificative traduit financièrement les actions engagées dans l'urgence de la crise par la Région et force est de constater que celle-ci a été particulièrement réactive pour aider les acteurs à faire face à la crise dans l'urgence.

Trois points ont attiré notre attention :

1- L'affichage d'un plan de relance tourisme à 300 000 €

Au regard des difficultés traversées par les acteurs du Tourisme dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, l'annonce, dans le rapport, d'un « Plan de relance Tourisme de 300 000 € », peut faire sourire de prime abord. Toutefois, les acteurs du tourisme bénéficient des mesures financières d'aide à la trésorerie dédiées aux TPE/PME (fonds Renaissance, Rebond-CARe, Fonds de solidarité, ...) mais aussi des formations post-Covid19 du Comité Régional du Tourisme. Les montants réels d'aides aux acteurs du Tourisme sont donc bien plus importants que cette ligne de relance, ce que nous saluons particulièrement.

2- Baisse des budgets liés aux itinérances douces

Inquiets, nous le sommes concernant les diminutions des crédits de paiements liées aux aménagements des itinéraires vélos alors que les ambitions écologiques sont importantes en matière de transport doux. La présentation par politique régionale, très claire, affiche une diminution de 1 685 000 € sur les itinérances douces. Celles liées au vélo sont les plus touchés (37-45-28) sauf le Cher à vélo partie Loir-et-Cher.

3- Le rôle des têtes de réseaux dans la relance

Le plan de relance Tourisme prévoit d'affecter 300 000 € dans l'accompagnement des entreprises touristiques. Bien que satisfaits du principe engagé, car particulièrement pertinent, le montant reste faible au regard du nombre d'entreprises. Par ailleurs, il serait indispensable que les têtes de réseaux, consulaires et autres groupements, qui ont joué et jouent un rôle de premier ordre, soient les acteurs privilégiés de cet accompagnement au détriment de possibles entreprises opportunistes.

Rappelons que les équipes de ces organisations ont fait un travail formidable depuis le début du confinement et dans la pure continuité de leur fonctionnement habituel :

- Auprès de leurs ressortissants pour écouter, accueillir, exercer une veille, informer, rassurer, conseiller et accompagner, remotiver, être là parfois tout simplement!
- Auprès des pouvoirs publics pour faire remonter les difficultés et problématiques de terrain qui ont permis, aux côtés des décideurs, de construire les dispositifs d'aide les plus adaptés aux circonstances.

C'est exactement le rôle qu'a joué l'UNAT pour le Tourisme social et solidaire, particulièrement impacté dès le 15 mars, puisque la haute saison pour les séjours de jeunes et de groupes se situe entre mars et juin chaque année. Par ailleurs, la constitution d'un Fonds national d'investissement pour le Tourisme social et solidaire, capable d'intervenir en fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (dont les associations), est une piste solide à étudier. Le groupe AIESSE reste persuadé que c'est dans la voie d'un travail en toute complémentarité avec les réseaux et le gouvernement qu'il faudra s'engager.

Nous voterons l'avis.



Avis du CESER relatif à la DM n°1 pour 2020

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : Union Régionale des Associations Familiales Centre - Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président du Conseil régional, chers collègues,

J'interviens au nom de l' « union régionale des associations familiales ».

Le projet de DM 1 s'inscrit dans un contexte difficile résultant des répercussions majeures de la pandémie actuelle sur l'économie mondiale et les économies nationales.

Le coup d'arrêt donné à l'activité économique se traduit par une forte montée du chômage qui affecte gravement les ressources financières et le bien-être de nombreuses familles de notre territoire.

Très vite, la région a pris la mesure de la gravité de la situation, s'est attachée à mettre en place des mesures courageuses et à les financer. Il conviendrait cependant, dès que la situation le permettra, d'évaluer l'efficience de ces aides mises en œuvre dans l'urgence.

Prenant en compte les conséquences du ralentissement de l'activité économique et ces différentes aides, le projet de DM1 augmente le budget de la région de 36,5 M€ et l'équilibre en recettes et dépenses avec un emprunt de 35,1 M€; cette disposition porte à 122,7 M€ le montant des fonds prévus être empruntés en 2020, soit plus du tiers du budget d'investissement de la région.

Il prévoit aussi pour tenir compte de l'augmentation du mandatement d'un certain nombre de postes de dépenses et de la volonté de ne pas accroître les délais de paiement des factures, d'augmenter de 40 M€ le plafond des différentes lignes de trésorerie pour le porter à 200 M€.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : ce recours à l'emprunt ne saurait cependant constituer un mode gestion durable. Pour mémoire, le remboursement en capital de l'emprunt s'établit à 53,2 M€ en 2020, ce qui obère d'autant les capacités actuelles et futures d'investissement de la région.

Au moment où se prépare le CPER, et où s'élabore le plan de relance et d'investissements publics européens, une mise en cohérence des projets majeurs d'investissement pour la région s'impose : il est ainsi primordial dans le domaine des transports de développer les axes de circulation d'intérêt régional, ou dans celui de l'économie et de l'emploi, de dégager les ressources nécessaires au profit d'un ou de plusieurs des dix secteurs industriels sur lesquels la France veut miser.

Nous nous associons à l'avis du rapporteur et nous le voterons.

Avis du CESER relatif à : DM1

Intervention de Monsieur : Pierre Chézalviel

Au nom du groupe : GEI

Messieurs les Présidents, Monsieur le Rapporteur, chers Collègues,

La crise que nous subissons montre à l'évidence la puissance de l'imprévisible, qui engendre des décisions reflexes extrêmes, dont l'impact est dévastateur et difficilement maitrisable sur le plan sanitaire, économique et social et environnemental.

Dans cette situation notre Région a été une des plus impactées. Nous n'en mesurons pas encore toutes les conséquences qui impliqueront des ajustements permanents pour coller aux évolutions.

L'Avis présenté par notre Rapporteur sur la DM1, que nous soutiendrons, détaille les ajustements nécessaires et met en exergue la baisse des recettes fiscales et l'augmentation justifiée des dépenses dans un contexte non stabilisé.

Notre Région a été très réactive en proposant des mesures dont on peut dire qu'elles sont bénéfiques mais malheureusement déjà insuffisantes, nous porte à penser que c'est l'occasion de préparer dès à présent la DM2.

Nous pensons qu'il va falloir se résoudre à emprunter davantage, notre notation le permet et le niveau des taux est incitatif, pour répondre aux enjeux qui se présentent à nous :

- Mobiliser en totalité le CPER actuel sur tous les projets et obtenir que les sommes non engagées soient reportées sur le futur CPER pour lequel nous souhaitons un engagement sur 2 ans au lieu de 5 ans.
- Comme indiqué précédemment notre tissu économique a été un des plus impacté par la crise et l'on peut imaginer malheureusement un grand nombre de défaillance d'entreprises ainsi qu'un risque d'hémorragie au niveau de l'emploi. Un vaste plan d'urgence est à engager en mobilisant des fonds en garantie et en dotation de Centre Capital Développement dans le but que la Région intervienne en soutien/garantie de prêts participatifs pour la reconstitution ou l'abondement de fonds propres pour les entreprises de toutes tailles. Les prêts garantis par l'état sont pénalisants pour la reprise d'activité des entreprises car remboursables sur 1 ou 5 ans.
- Porter une attention particulière à notre réseau de sous-traitants dont l'activité a chuté de 60 à 80%.
- Soutenir le tissu économique dans la ruralité en particulier les commerces.
- Prendre des mesures particulières de soutien au tourisme fortement impacté.

On peut également compléter cette liste par les mesures d'accompagnement des jeunes pour :

- Favoriser leur emploi ou les conduire vers l'apprentissage.
- Utiliser le Plan Régional à l'Investissement des Compétences.
- Motiver les entreprises employant des apprentis par une aide complémentaire de reconnaissance.

Tous ces sujets méritent des efforts importants de la Région qui devrait se résoudre à emprunter, non pour devenir financeur mais pour jouer pleinement son rôle incitatif de facilitateur en se portant par exemple caution accompagnant ainsi l'accès aux prêts des entreprises.

En revanche la Région doit se mobiliser pour des investissements productifs par de véritables ambitions sur des projets régionaux structurants qui par ruissellement alimenteraient l'ensemble de l'environnement économique et social.

Je vous remercie!

Pierre Chézalviel.



Avis du CESER relatif à la décision modificatrice 1 pour 2020

Intervention de Madame : Marie-Christine CARATY

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

La CFE-CGC n'interviendra que sur les investissements liés aux lycées.

Le groupe CFE-CGC a bien compris que les reports au niveau des Lycées sont bien actés sans équivoque pour l'année prochaine, qu'il ne s'agit pas d'une décision politique et que la Région aurait aimé qu'elles se concrétisent.

Nous souhaitons que ce report ne freine pas de nouveaux investissements nécessaires en 2021 et 2022, la formation étant un axe fort de la Région. La CFE-CGC insiste pour que les reports de 2020 à 2021 soient bien cumulés avec les investissements prévus en 2021.

La CFE-CGC votera favorablement ce rapport



